

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 22 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 19h, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 14 septembre, s'est réuni dans la salle communale « Foyer Napoléon », sous la présidence de Madame Florence DEMOUY, maire.

Présents : Madame Florence DEMOUY, Monsieur Gilles PAPIN, Madame Emmanuelle LEMAITRE, Madame Delphine DECKER, Monsieur Jean-Jacques CARRETERO, Monsieur Joachim LUDER, Madame Hélène DEFOSSEZ, Madame Karine DUTEIL (arrivée à 19h04), Monsieur Stéphane DUTILLOY, Madame Virginie ANTHONY, Madame Laetitia PIERRON, Madame Elsa CARRIER (arrivée à 19h13), Monsieur Romain RIBEIRO Monsieur Philippe TOLEDANO, Madame Marie-Alice DEBUISSER, Monsieur Michel LEBLANC, Monsieur Ronan TANGUY

Absent excusé :

- M. Gérard LANNIER

Pouvoir :

- Monsieur Jean-Claude THUILLIER à Monsieur Michel LEBLANC

Secrétaire : Monsieur Gilles PAPIN

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 7 septembre 2021. Elle demande s'il y a des observations. M. LEBLANC demande que soit ajouté les observations suivantes sur le point 1 : à la question sur les suites données aux remarques faites pendant le conseil sur ce marché, M. PAPIN confirme qu'il n'y aura pas de suite donnée. M. LEBLANC regrette les délais sachant que le cahier des charges a été élaboré en mai. M. THUILLIER a demandé la réunion de la commission d'appel d'offres pour des marchés de ce type, comme il avait été convenu. Concernant les remarques de M. GOSSOT, plusieurs conseillers ont indiqués qu'il s'agissait de son avis personnel.

Madame le Maire précise qu'en raison des mesures sanitaires, les conseillers doivent signer le registre en fin de séance.

Arrivée de Mme Karine DUTEIL à 19h04.

Elle donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Détermination du nombre de postes d'adjoint après la démission d'un adjoint
3. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués – Détermination d'une indemnité pour les conseillers municipaux délégués
4. Commissions communales : désignation des conseillers municipaux appelés à remplacer le conseiller démissionnaire
5. Mise à jour de la composition de la commission d'appel d'offres
6. Remplacement du délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Mixte Oise Aronde

Point d'information : CCAS – remplacement de Monsieur Jean-Marc GOSSOT

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Conformément à l'article L.270 du code électoral, il est procédé à l'installation de M. Gérard LANNIER comme conseiller municipal en remplacement de M. Jean-Marc GOSSOT, dont la démission de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal est effective depuis le 11 septembre 2021, par réception du courrier d'acceptation de Madame la préfète.

Madame le Maire expose le nouveau tableau du conseil municipal :

Fonction ¹	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	Mme	DEMOUY Florence	14/05/1973	15/03/2020	400
Premier adjoint	Mr	PAPIN Gilles	30/01/1956	15/03/2020	400
Deuxième adjoint	Mme	LEMAITRE Emmanuelle	29/10/1963	15/03/2020	400
Quatrième adjoint	Mme	DECKER Delphine	12/04/1975	15/03/2020	400
Cinquième adjoint	Mr	CARRETERO Jean-Jacques	05/04/1961	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	LANNIER Gérard	01/11/1953	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	LUDER Joachim	14/03/1955	15/03/2020	400
Conseillère municipale	Mme	DEFOSSEZ Hélène	09/12/1964	15/03/2020	400
Conseillère municipale	Mme	DUTEIL Carine	02/08/1966	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	DUTILLOY Stéphane	14/10/1970	15/03/2020	400
Conseillère municipale	Mme	ANTHONY Virginie	28/02/1974	15/03/2020	400
Conseillère municipale	Mme	PIERREON Laetitia	10/05/1978	15/03/2020	400
Conseillère municipale	Mme	CARRIER Elsa	05/03/1990	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	RIBEIRO Romain	26/01/1991	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	TOLEDANO Philippe	11/02/1992	15/03/2020	400
Conseiller municipal	Mr	THUILLIER Jean-Claude	23/05/1949	15/03/2020	278
Conseiller municipal	Mr	LEBLANC Michel	08/09/1956	15/03/2020	278
Conseillère municipale	Mme	DEBUISSER Marie-Alice	18/07/1960	15/03/2020	278
Conseiller municipal	Mr	TANGUY Ronan	17/04/1968	15/03/2020	87

Vote : pour à l'unanimité

2. Détermination du nombre de postes d'adjoint après la démission d'un adjoint

Suite à la démission de M. Jean-Marc GOSSOT, il convient de procéder à nouveau à la détermination du nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L 2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc GOSSOT, il est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Madame le Maire précise que pour les communes de 1 000 habitants et plus, la réduction du nombre d'adjoints peut conduire à ce que le tableau des adjoints ne soit plus composé alternativement d'un élu de chaque sexe. Le tableau des adjoints se présente donc ainsi :

- Monsieur Gilles PAPIN, 1er adjoint
- Madame Emmanuelle LEMAITRE, 2ème adjoint
- Madame Delphine DECKER, 3ème adjoint
- M. Jean Jacques CARRETERO, 4ème adjoint

Abstentions : 3 (M. LEBLANC, M. THULLER et Mme DEBUISSER)

Pour : 14

3. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués – Détermination d'une indemnité pour les conseillers municipaux délégués

Suite à cette évolution de l'exécutif municipal et conformément à l'article L 2122-18 du CGCT, Madame le Maire souhaite donner une délégation de fonction à deux conseillers municipaux, ces derniers devenant conseillers municipaux délégués.

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et la délibération précédente portant sur la réduction du nombre d'adjoints,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués en exercice,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des conseillers municipaux délégués, des adjoints, et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que par délibération du 11 juin 2020, les indemnités du Maire et des adjoints ont été fixés de la façon suivante :

Maire : 43.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 29 mai 2020

Adjoints : 16.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 29 mai 2020

Madame le maire propose au conseil municipal d'ajouter une indemnité pour la fonction de conseiller municipal délégué comme suit :

Conseillers municipaux délégués : 7,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 23 septembre 2021

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. TANGUY demande quel est l'impact sur le budget actuel. Madame le Maire répond que l'impact est neutre avec même une légère baisse.

Arrivée de Mme Elsa CARRIER à 19h13

Madame le Maire indique que M. Romain RIBEIRO sera en charge des finances et des orientations budgétaires et M. Stéphane DUTILLOY sera en charge du pilotage de l'aménagement de l'espace public. M. DUTILLOY devient par ailleurs conseiller communautaire.

Mme DEBUISSER demande si c'est une indemnité mensuelle ou à la réalisation. Madame le Maire répond que c'est une indemnité mensuelle.

M. TANGUY demande quelle expérience à M. RIBEIRO. Ce dernier répond qu'il est fonctionnaire, chef de service dans une commune, il est en charge du budget de son service et qu'il connaît les principes budgétaires des finances publiques. Madame le Maire ajoute qu'il ne sera pas seul et que des réunions mensuelles avec la secrétaire générale et M. LUDER continueront à être organisées pour faire un point sur le budget.

Vote : - Contre : 4 (M. LEBLANC, M. THULLER, Mme DEBUISSER et M. TANGUY). M. LEBLANC explique que ce vote est dans un souci de cohérence avec son vote en 2020 sur le nombre d'adjoints.

- Pour : 14

4. Commissions communales : désignation des conseillers municipaux appelés à remplacer le conseiller démissionnaire

Par délibération du 11 juin 2020, le nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission a été fixé à 9, par une élection à la proportionnelle soit 6 membres de la liste majoritaire, 2 membres de la seconde liste et 1 membre de la troisième liste.

Monsieur GOSSOT siégeant dans plusieurs commissions, il y a lieu d'élire son remplaçant.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Mme le maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour procéder à cette désignation selon un vote à main levée

Vote : pour à l'unanimité

Commission finances et orientations budgétaires :

Mme le maire demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant être membres de la commission finances et orientations budgétaires.

Est candidat : M. Romain RIBEIRO

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour, 4 abstentions (M. LEBLANC, M. THULLER, Mme DEBUISSER et M. TANGUY) désigne M. Romain RIBEIRO membre de la commission finances et orientations budgétaires, en remplacement de M. Jean-Marc GOSSOT.

Commission circulation et stationnement

Mme le maire demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant être membres de la commission circulation et stationnement.

Est candidat : M. Joachim LUDER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour, 4 abstentions (M. LEBLANC, M. THUILLER, Mme DEBUISSER et M. TANGUY) désigne M Joachim LUDER membre de la commission circulation et stationnement, en remplacement de M. Jean-Marc GOSSOT.

Commission transition écologique et transport

Mme le maire demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant être membres de la commission transition écologique et transport.

Est candidat : M. Gérard LANNIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour, 4 abstentions (M. LEBLANC, M. THUILLER, Mme DEBUISSER et M. TANGUY) désigne M. Gérard LANNIER membre de la commission transition écologique et transport, en remplacement de M. Jean-Marc GOSSOT.

5. Mise à jour de la composition de la commission d'appel d'offres :

Madame le Maire informe les membres du conseil que concernant la Commission d'appel d'offres, le remplacement d'un membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement définitif d'un membre titulaire n'induit donc pas une nouvelle élection, il s'opère simplement par titularisation du suppléant figurant en première position sur la même liste que le titulaire. Ainsi, conformément à la délibération du 11 juin 2020, M. Jean-Jacques CARRETERO devient membre titulaire de la Commission d'appel d'offres.

La nouvelle composition de la commission d'appels d'offres est donc la suivante :

Membres titulaires :

M. Gilles PAPIN

M. Jean-Jacques CARRETERO

M. Jean-Claude THUILLIER

Membres suppléants :

M. Joachim LUDER

M. Michel LEBLANC

Vote : pour à l'unanimité

6. Remplacement du délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Mixte Oise Aronde :

Depuis le 1er février 2010, la commune de Pierrefonds est membre du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) au titre de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SMOA constitue la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Il en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision. Cet outil de planification fixe des objectifs de préservation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

En parallèle, depuis le 26 juin 2018, le SMOA exerce la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) en lieu et place des syndicats intercommunaux de rivières du bassin et des EPCI-FP. Cette compétence porte sur l'aménagement du bassin versant Oise-Aronde, l'entretien et la restauration des cours d'eau non domaniaux et enfin la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

A ce titre la commune de Pierrefonds dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Les délégués sont désignés au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Mme le maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour procéder à cette désignation selon un vote à main levée :

Vote : pour à l'unanimité

Mme le maire demande quels sont les conseillers souhaitant se présenter en tant que délégué suppléant.

Est candidat : M. Gilles PAPIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, désigne, pour représenter la commune au Syndicat Mixte Oise Aronde, M. Gilles PAPIN en tant que délégué suppléant. Par délibération du 11 juin 2021, Mme Florence DEMOUY est délégué titulaire.

Point d'information : CCAS – remplacement de Monsieur Jean-Marc GOSSOT :

L'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « les membres élus par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les membres nommés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil ».

Mais l'article R. 123-9 du même code précise que « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ».

Dès lors, si la liste de candidats au conseil d'administration du CCAS présentée par la majorité au conseil municipal, lors du dernier renouvellement général, comprenait plus de noms que de sièges à pourvoir, le dernier non-élu de cette liste sera automatiquement appelé à remplacer l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration.

Lors de l'élection des membres du CCAS par délibération du 11 juin 2020, Madame Elsa CARRIER était la dernière non-élue de la liste de la majorité, elle est donc automatiquement appelée à remplacer M. Jean-Marc GOSSOT.

Mme DEBUISSIER demande qui s'occupera des finances du CCAS. Mme le Maire répond que ce sera elle-même.

Mme le Maire indique que M. DUTILLOY devient conseiller communautaire dans les commissions auxquelles participait M. GOSSOT. Pour la commission eau et assainissement, Mme le Maire a demandé à la CCLO que M. PAPIN puisse également être convié. M. LEBLANC demande où en sont les travaux sur ce sujet. Mme le Maire répond qu'un programme de travaux sur la sécurisation des ouvrages et les travaux en général est en cours d'élaboration. M. DUTILLOY précise que la commune est attentive aux problèmes de fuite d'eau, en recule cette année, et que dans les projets de voirie tel que la rue de l'Armistice, l'amélioration de la protection du réseau de la circulation par exemple sera étudiée.

La séance est levée à 19h38.